



# Projet agrivoltaïque de Brécy et Villabon

## Lettre d'information #1

Avril 2024

### LE MOT DU CHEF DE PROJET

Madame, Monsieur,



Les équipes de RWE Renouvelables France étudient depuis quelques mois la faisabilité d'un projet agrivoltaïque sur les communes de Brécy et de Villabon. Une première phase a consisté à obtenir l'accord des propriétaires des terrains concernés, puis les études ont été initiées. Une première rencontre avec les élus a également été réalisée fin 2023.

Des études évaluant les potentiels impacts sur la nature, l'activité agricole, le paysage et le territoire sont en cours et leurs résultats permettront d'adapter au mieux le projet aux spécificités locales.

Ce projet de transition énergétique et écologique sera développé en toute transparence et en concertation avec les acteurs du territoire et les citoyens. C'est dans cet esprit que nous vous adressons ce jour cette première lettre d'information. Vous pouvez également retrouver toutes les actualités du projet sur le site internet dédié :

[brecy-villabon.parc-solaire.com](http://brecy-villabon.parc-solaire.com)

Bonne lecture !

Gabriel Meschino,  
Chef de projets solaires, RWE Renouvelables France

### LES DONNÉES CLÉS DU PROJET



**100  
hectares**

Les études pour le potentiel parc se déroulent sur 100 hectares. Le taux de couverture par les panneaux solaires sera de moindre emprise.



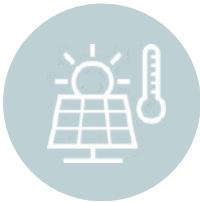
**70  
MWc**

La puissance photovoltaïque est estimée à environ 70 MWc sur cette zone de 100 ha.



**19 200  
foyers**

Un parc photovoltaïque de 70 MWc produit l'équivalent de la consommation électrique de 19 200 foyers (ADEME).



**2028**

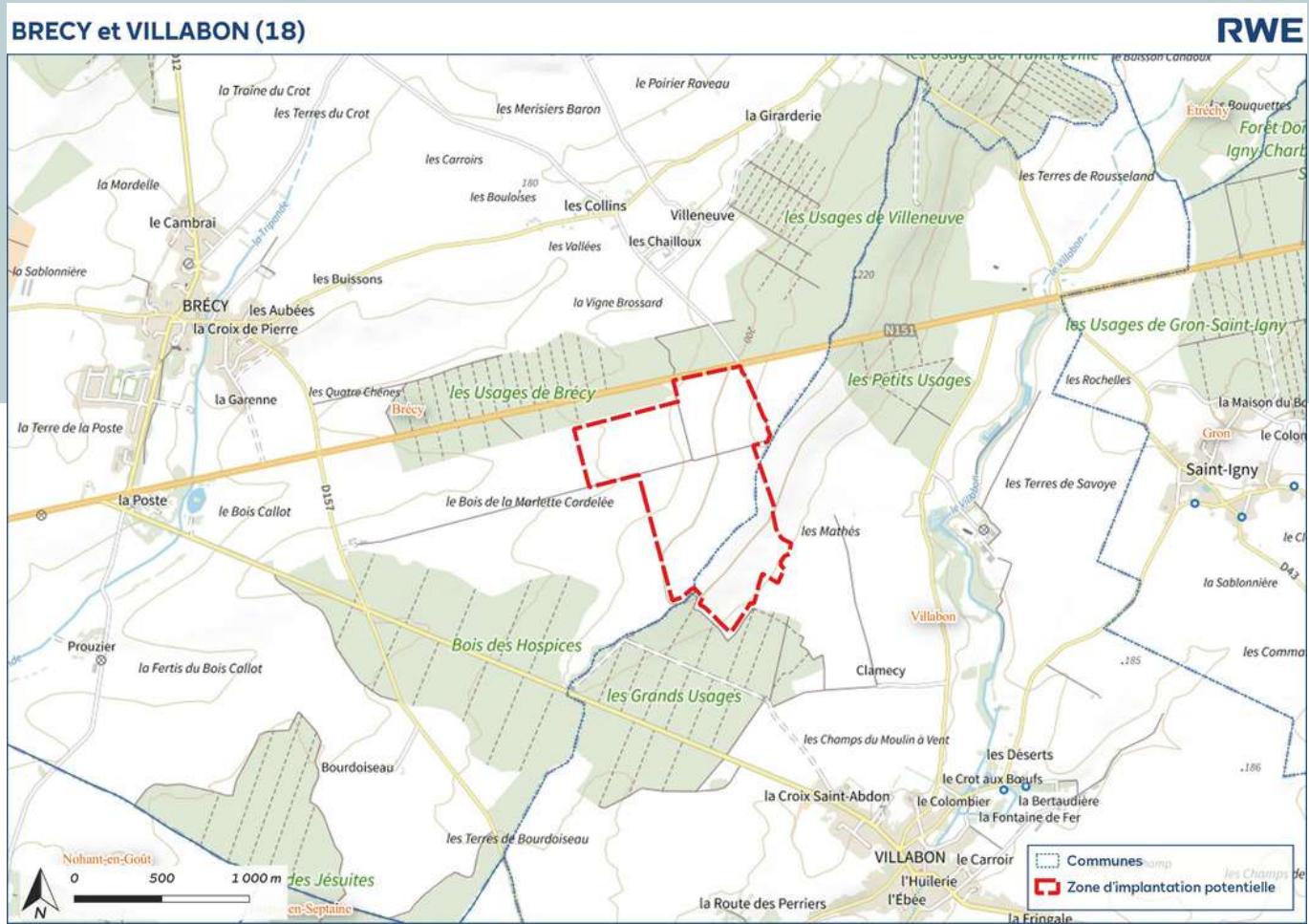
Le parc agrivoltaïque de Brécy et Villabon devrait être mis en service à l'horizon 2028.

# Allier production d'énergie...

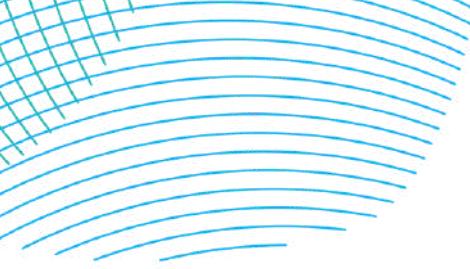
## ALLIER DÉVELOPPEMENT AGRICOLE ET PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ AU SERVICE DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

### Où se situe la zone de projet ?

La zone d'études du projet agrivoltaïque se situe à l'Est de Brécy et au nord de Villabon au niveau du lieu-dit *Les Mathés*. Cette zone a été choisie suite à la prise en compte de différents enjeux : environnementaux, agricoles, paysagers... L'objectif est de mener un projet agrivoltaïque : c'est à dire allier activité agricole et production d'électricité d'origine renouvelable.



Carte de situation de la zone d'implantation potentielle du projet de Brécy et Villabon



# ... et activité agricole



## L'AGRIVOLTAÏSME, UNE PRATIQUE INNOVANTE ET ENCADRÉE

La loi relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables (APER) a été publiée en mars 2023. Elle précise qu'une installation agrivoltaïque est "une installation de production d'électricité utilisant l'énergie radiative du soleil et dont les modules sont situés **sur une parcelle agricole** où ils contribuent durablement à l'installation, au maintien ou au développement d'une production agricole".

**L'agrivoltaïsme, qui se développe peu à peu en France, met en avant la notion de service rendu de l'installation de production électrique à l'agriculture.**

**L'agrivoltaïsme tend à devenir un axe majeur du développement photovoltaïque en France, afin de répondre aux objectifs de réduction de nos émissions de gaz à effet de serre.**

## LE PROJET AGRIVOLTAÏQUE DE BRÉCY ET VILLABON

**Le projet agrivoltaïque de Brécy et Villabon vise à allier exploitation agricole et production photovoltaïque. Le type de panneaux sera précisé en fonction des études et des besoins des agriculteurs.**

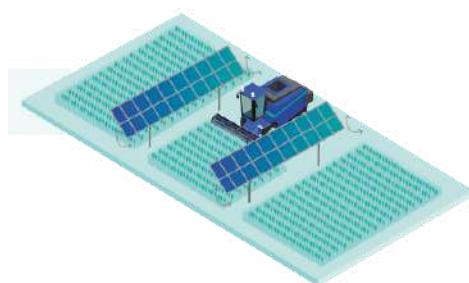
Actuellement, les parcelles agricoles sont partagées entre de la production céréalière et des terrains laissés en jachère.

Les différentes caractéristiques sont étudiées avec les agriculteurs, pour que le projet soit adaptatif et permette des cultures et pâtures diverses. Une étude agricole poussée s'assurera de la viabilité économique des exploitations concernées et indiquera les éventuels impacts à compenser.

**Le projet solaire apporterait, en complément d'une énergie décarbonée au territoire, divers bénéfices agricoles :**

- Résilience face à la multiplication et l'intensification des phénomènes climatiques extrêmes (grêle, sécheresse...)\*;
- Amélioration du modèle économique de l'exploitation avec une production à plus grande valeur ajoutée\*;
- Rémunération complémentaire pour les exploitants des parcelles et stabilisation de leurs revenus ;
- La remise en exploitation de parcelles inexploitées aujourd'hui.

\*source : Caractériser les projets photovoltaïques sur terrains agricoles et l'agrivoltaïsme, ADEME, 2021



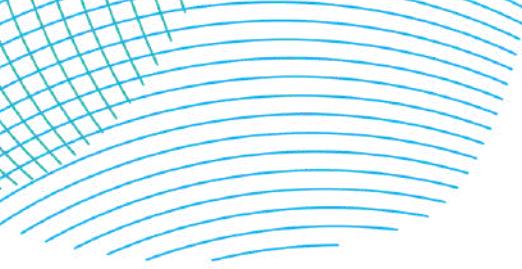
Exemple schématique d'un projet de trackers photovoltaïques au-dessus des champs de grandes cultures

© RWE



Exemple schématique d'un projet de panneaux photovoltaïques fixes avec des élevages

© RWE



# Les études relatives au projet

## L'ÉTUDE D'IMPACT, UNE PREMIÈRE ÉTAPE CLÉ

Pour construire et exploiter un parc agrivoltaïque, il est nécessaire d'obtenir un permis de construire délivré par la Préfecture. Une étude d'impact doit notamment être réalisée dont les résultats seront annexés au dossier de demande de permis de construire.

**L'étude d'impact environnementale comporte différents volets dont les principaux, les volets écologique, paysager et dans le cas présent agricole, sont détaillés ci-dessous.**

### Volet écologique



L'étude environnementale repose à la fois sur des études bibliographiques (documentation sur les zones protégées, réglementation, données associatives) et sur des investigations de terrain (recensement d'espèces végétales et animales). Cette étude est réalisée sur un cycle biologique complet (un an). Elle permet d'établir les impacts potentiels du projet sur l'environnement, avant de proposer des mesures pour Eviter, Réduire ou Compenser ces impacts. L'objectif final est de concevoir le projet de moindre impact environnemental. Cette étude est menée par le bureau d'études indépendant Institut d'Ecologie Appliquée.

### Volet paysager



L'étude paysagère analyse l'état initial dans lequel s'inscrit le projet agrivoltaïque de Brécy et Villabon : présence ou non de monuments historiques, sites emblématiques, structures naturelles, reliefs, géologie, hydrographie, etc. Ce diagnostic paysager est adapté en fonction de la topographie du site d'étude et décrit les zones de visibilités potentielles du projet (dans la phase amont). Dans une seconde phase, il est mis à jour avec le design du projet ; la visibilité est réévaluée, et des mesures telles que la mise en place de haies peuvent être proposées, en concertation avec les habitants. Cette étude est menée par le bureau d'études indépendant Enviroscop.

### Volet agricole



Pour les projets agrivoltaïques, une étude préalable agricole est menée afin d'analyser les effets du projet sur l'économie agricole du territoire. L'étude comprend notamment une évaluation globale et chiffrée des impacts positifs et négatifs sur l'agriculture locale et doit prévoir des mesures pour éviter et réduire les effets négatifs du projet, ainsi que les modalités de leur mise en œuvre. En outre, des mesures de compensation sont proposées pour consolider l'économie agricole : elles peuvent permettre par exemple de financer des projets agricoles collectifs ou de filière.

L'objectif est que le projet photovoltaïque rende service au projet agricole. L'étude préalable agricole sera menée par un bureau d'études qui est en cours de définition.

# Les retombées pour le territoire

## DES BÉNÉFICES MULTIPLES POUR LE TERRITOIRE

Le parc agrivoltaïque générera des retombées fiscales (taxes) pour les collectivités qui peuvent les réinvestir à l'échelle communale et intercommunale, et ce durant toute la durée d'exploitation du parc. Ici les taxes sont réparties à 80% pour Brécy, et 20% pour Villabon.

**Retombées fiscales\* annuelles pour un projet de 70 MWc :**

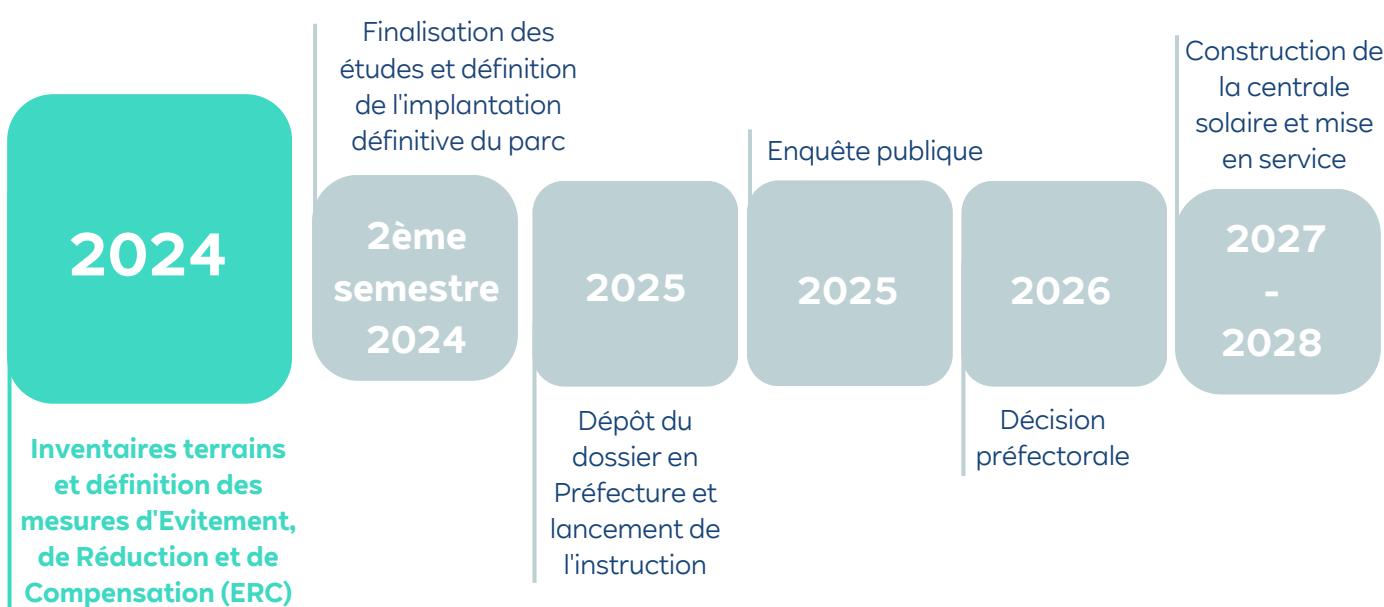
	<b>20 premières années :</b>	<b>20 dernières années :</b>
Commune de Brécy	<b>31 970 € / an</b>	<b>75 090 € / an</b>
Commune de Villabon	<b>10 540 € / an</b>	<b>24 370 € / an</b>
Communauté de communes Terres du Haut Berry	76 880 € / an	184 670 € / an
Communauté de communes La Septaine	24 760 € / an	59 340 € / an
Département du Cher	61 270 € / an	147 430 € / an

\*Simulations réalisées en février 2024, basé sur les dispositions fiscales de 2022 (source : [impots.gouv.fr](https://www.impots.gouv.fr))

RWE abonde également un **fonds régional**, grâce à la valeur créée par les parcs de la région Centre Val-de-Loire. Celui-ci permettra de financer des projets associatifs en lien avec la protection de la biodiversité, la transition énergétique, ou la sauvegarde du patrimoine. Enfin, et surtout, les **bénéfices seront aussi environnementaux** grâce au développement d'une énergie exempte d'émissions polluantes.

## LE PLANNING DU PROJET

Le développement d'un projet solaire est une démarche exigeante sur le long terme (5 à 7 ans en moyenne, en France). Elle s'appuie notamment sur des études naturalistes, paysagères et agricoles. Les résultats de ces études nous permettront d'avancer dans la définition de ce projet agrivoltaïque : nombre et emplacement des panneaux, prise en compte des enjeux agricoles, écologique et paysagers, accès des pompiers, etc. C'est le Préfet du Cher qui décidera à l'issue de l'instruction du dossier d'autoriser ou non la construction du parc agrivoltaïque.



## Qui sommes-nous ?

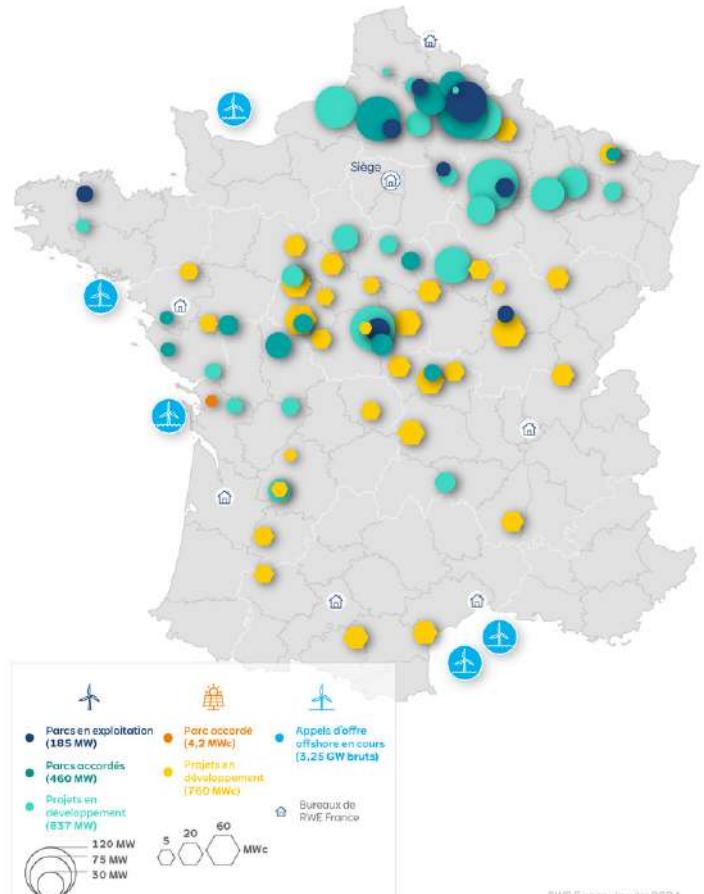
### RWE RENOUVELABLES FRANCE

Filiale du groupe RWE, RWE Renouvelables France est une Société à mission en France qui compte parmi les principaux développeurs et producteurs d'énergies renouvelables.

Avec plus de 250 collaborateurs répartis à travers 7 agences régionales, nos équipes développent, financent, construisent et exploitent des parcs éoliens et solaires.

Le Groupe développe actuellement plus de 900 MW de projets éoliens terrestres et 400 MWc de projets solaires et a mis en service environ 150 MW en 2 ans. Il est par ailleurs positionné sur l'ensemble des appels d'offres éoliens en mer français et poursuit activement des projets dans le stockage et l'hydrogène.

S'inscrivant dans le temps long, RWE valorise la transparence de ses actions et le dialogue permanent avec tous ses partenaires pour favoriser la meilleure intégration possible de ses projets.



### Contacter le chef de projet



**Gabriel Meschino**

RWE Renouvelables France  
gabriel.meschino@rwe.com

Retrouvez plus d'informations sur  
le site du projet :  
[brecy-villabon.parc-solaire.com](http://brecy-villabon.parc-solaire.com)

